



Commune de
Longèves

MAIRIE DE LONGEVES
33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

TÉLÉPHONE
05.46.37.02.31

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
longeves2@wanadoo.fr

SITE INTERNET
longeves-17.fr



Lundi 9 mars 2015

Madame, Monsieur, chers parents,

Lundi 9 mars, jour de rentrée, nous voilà repartis pour une 4ème période de TAP. Elle durera également 7 semaines, comme les précédentes.

A partir de cet après-midi, les 5 groupes (les « *Bleu* », les « *Vert* », les « *Jaune* », les « *Orange* » et les « *Rouge* ») vont, dans la mesure du possible, découvrir une activité nouvelle : par exemple, Bibliothèque pour les « *Bleu* », ou Ateliers divers pour les « *Verts* », chorale pour les « *Jaunes* » et les « *Rouge* », Jeux de société pour les « *Rouge* » ; quant aux « *Orange* », ils vont poursuivre leur atelier Théâtre. Tous les groupes ont déjà pratiqué les Arts Plastiques, la Zumba, ou encore l'activité Ludo-espagnol, ils vont retrouver forcément une activité qu'ils auront découverte lors d'une précédente période.

Nous vous parlions, dans notre courrier précédent (5 janvier) de notre souhait de trouver, avant la fin de l'année scolaire, un moment où tous les enfants pourront nous faire partager le fruit de leurs activités. Eh bien, nous pouvons vous en dire un peu plus : le samedi 25 avril, une présentation des divers ateliers (chorale, théâtre, arts plastiques, film d'animation) aurait lieu à L'Envol, entre 10 h et 12 h. Il y a encore un petit peu de conditionnel, les modalités définitives vous seront précisées très rapidement. Il y aurait ainsi cette présentation « intermédiaire », avant celle(s) de fin d'année scolaire.

Le 25 avril, c'est le premier jour des prochaines vacances (on en parle déjà !) : les intervenants des différents groupes vont donc demander à votre enfant s'il sera présent lors de cette matinée (c'est important de le savoir pour le théâtre, ou la chorale par exemple).

Lors de la réunion de préparation de ce planning de la 4ème période, un petit « laisser-aller » a été souligné par différents intervenants : nous avons décidé que nous devons rappeler les règles de « bonne conduite » qui sont indispensables pour qu'une activité se déroule bien à la fois pour les enfants, et pour les intervenants.

Il faut écouter l'intervenant, il faut respecter ses consignes, tenir compte de ses remarques.

Il faut respecter ses petits camarades, ne pas parler sans cesse pendant l'activité.

Il faut être discipliné, pas dissipé.

Les règles de groupe qui s'appliquent en classe restent valables parce que les TAP sont aussi une activité de groupe.



Commune de
Longèves

MAIRIE DE LONGEVES
33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

TÉLÉPHONE
05.46.37.02.31

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
longeves2@wanadoo.fr

SITE INTERNET
longeves-17.fr

Nous comptons sur vous pour rappeler ces points à vos enfants, points soulignés dans le règlement intérieur des TAP.

Par ailleurs, comme au début de la période précédente, **sans « nouvelle » de votre part, par le petit coupon-réponse joint ci-dessous, nous considérons que votre enfant est inscrit pour cette quatrième période en TAP.**

Bien sûr, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques : elles nous aideront à améliorer, ensemble, ces TAP pour les enfants de notre commune, dès la rentrée prochaine.

Enfin, si vous avez vous-même envie de créer une activité (jeux divers, initiation à la photo à travers Longèves, danse, chant,...), sur une période (7 semaines), ou plusieurs, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Notre souci principal reste la proposition d'activités.

A tous les enfants, la commission souhaite une Bonne Quatrième Période de TAP !

La commission « Rythmes Scolaires et TAP »,
Sylvie Ferron
Amélie Vanhoutte
Dominique Lecorgne

Nous vous rappelons le numéro dédié au T.A.P :

Numéro TAP : 06.50.32.97.45

Nous rappelons que :

- L'inscription est gratuite
- L'inscription implique la participation obligatoire aux activités du lundi, du mardi et du jeudi
- Le retour des enfants dans la cour de l'école, sous le préau, est obligatoire : il n'est pas possible de récupérer les enfants ni sur le lieu de l'activité, ni sur le chemin du retour vers l'école

coupon-réponse à remettre uniquement si votre enfant abandonne les TAP. Dans les autres cas, l'inscription est automatique

Je, soussigné vous informe que mon enfant
ne participera pas aux TAP de la quatrième période. **Je récupérerai donc mon enfant à 15h30 le lundi, le mardi et le jeudi** jusqu'aux vacances de Pâques.

A Longèves, le

Signature :

A remettre impérativement à la mairie avant le jeudi 12 mars 2015